

REUNION DU 12 DÉCEMBRE 2011

Convocation : 6 décembre 2011

Affichage : 14 décembre 2011

L'an deux mille onze, le douze décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le six décembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe, TRAVERS Régine.

Absent excusé : LEPORTIER Patrick (pouvoir donné à Serge COTTEBRUNE)

Secrétaire de séance : DUPONT Olivier

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 14 novembre 2011, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Permis de Construire :

- BOUKKOBAL Salah – 81 Les Martins : Construction d'une véranda.
- HEUZE René – 68 Les Bertrands : Construction d'une maison.
- LECLER Guillaume et Pascale – 78 Les Bertrands: Construction d'une maison.

Par ailleurs, les deux derniers permis cités, ainsi qu'un autre permis présenté lors de la dernière réunion de conseil sont en attente, du fait que les travaux de viabilisation aux « Bertrands » doivent être terminés et réceptionnés pour que les permis de construire puissent être acceptés.

Déclarations préalables :

- LEVALOT Jean-Luc – 9 La Rocambole : Modification de l'aspect extérieur d'une annexe.
- COLARD Christophe – 17 La Longue Chasse : Modification de l'aspect extérieur.
- LECLER Gilles – 11 Le Flaquet : Ouverture d'une fenêtre sur le pignon.
- LAISNEY Thomas – 37 La Cour : Création d'ouvertures sur le toit.
- Leroy Merlin : Monsieur le Maire indique à l'assemblée que « Leroy Merlin » a eu un avis favorable de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial le mercredi 7 décembre 2011. Rien ne s'oppose donc à ce que les travaux commencent au printemps 2012.

VOIRIE

Gilbert FLEURY indique à l'assemblée qu'une réunion de la commission voirie s'est tenue le mercredi 7 décembre. Lors de celle-ci, différents points ont été abordés :

- Suite au courrier des habitants de la « Rocambole » lu lors de la séance du 14 novembre, une poubelle a été posée par les établissements « Villaverde », et des travaux de remise en état provisoire vont être entrepris prochainement par les employés communaux.

- Des travaux devront être prévus en 2012 afin d'élargir la route très empruntée allant du « Blanchuquet » à la « Rocambole ». Une estimation sera prochainement demandée à notre référent voirie à la D.D.T.M. afin de prévoir ces travaux au budget.
- Signalisation des « Corbières » : Ce village comportant quarante-huit maisons, la commission estime qu'il doit être indiqué sur les panneaux diagrammatiques et sur les différentes cartes disposés sur la commune. Il sera également demandé aux deux syndicats d'installer un panneau à chaque entrée du lotissement.
- Suite à une demande de l'A.S.M.H.T.C., des panneaux indiquant le stade seront installés sur « La Longue Chasse ».

AVENUE PASTEUR

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le plan proposé par M. Troisgros, de l'Office National des Forêts, ainsi que son courrier indiquant différentes prescriptions et chiffrant le projet à hauteur de 1900 € HT. Ces travaux seront prévus en 2012.

MAGASIN DE PROXIMITÉ

Serge COTTEBRUNE indique à l'assemblée qu'une rencontre a été organisée avec le Maire de Martinvast, dont la situation est similaire à la nôtre. Par ailleurs, en raison des contraintes budgétaires, le projet ne sera pas lancé avant 2012.

RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR

L'assemblée, décide de retenir la proposition de l'entreprise « ACEPP » pour la mission SPS, pour un montant de 1 710 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir la proposition de l'entreprise « SOCOTEC » pour le contrôle technique pour un montant de 2 575 € HT.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de retenir la proposition du cabinet « Geomat Selas » pour la réalisation d'un plan topographique de la parcelle ainsi qu'un bornage contradictoire, pour un montant de 600 € HT.

RÉNOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR

Serge COTTEBRUNE indique que les diagnostics amiante et plomb ont été effectués : de l'amiante a été décelée, mais pas de plomb. Des devis pour le désamiantage devront être demandés dans le cadre de la démolition de la partie arrière de la Maison du Sonneur.

IMPLANTATION D'UN REFUGE S.P.A.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a appris par voie de presse qu'un compromis de vente a été signé entre les propriétaires du bâtiment « Joseph Amand » et la Société Protectrice des Animaux.

Pour le moment, la commune n'est pas consultée, il ne s'agit que d'une information.

La commune sera consultée dans le cadre du Permis de Construire ainsi qu'éventuellement dans le cadre de l'enquête publique si celle-ci a lieu. En effet, une enquête publique n'est nécessaire que si le refuge comprend plus de cinquante animaux. Dans le cas contraire, une déclaration en mairie suffit, auquel cas, la Préfecture serait seule à décider.

Dans ces conditions, aucun dossier n'étant à disposition du conseil, l'assemblée ne peut pas, pour l'instant, se prononcer.

FINANCES

Un réajustement de la trésorerie générale a été porté à la connaissance du conseil municipal concernant les produits de compensation de la taxe professionnelle. Celui-ci indique un trop perçu d'environ 250.000 €.

L'assemblée exprime son mécontentement sur ce procédé. En effet, le conseil considère que cette situation est anormale, et que les calculs et les états qui nous ont été soumis lors de

l'élaboration du budget auraient du être respectés, ou régularisés sur les exercices à venir, mais en aucun cas régularisés sur cette année. D'autant plus que la régularisation aurait pu se faire en diminuant notre cotisation au FNGIR. C'est pour cette raison que, à l'unanimité, l'assemblée décide de ne pas voter de décision modificative sur ce sujet, considérant que cela reviendrait à accepter cette situation.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE EMILE ZOLA

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de demande de subvention en provenance du Collège Émile Zola. Ce courrier demande une participation de la commune pour soutenir le Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté, qui a pour objectif la prévention des comportements à risques.

L'assemblée décide de repousser la décision à la prochaine réunion de conseil municipal, afin d'avoir plus d'informations pour décider. Stéphane BARBÉ est chargé de prendre des renseignements auprès des autres mairies concernées et du Principal du Collège Zola.

CONSEIL D'ÉCOLE

Madame GONZATO effectue un compte-rendu du conseil d'école lors duquel les enseignants et les parents d'élèves ont demandé à ce que soit remise en cause la question des dérogations. La commission scolaire, soutenue par l'ensemble du conseil municipal décide de maintenir sa position pour l'année scolaire 2012-2013, et refuse toute dérogation, tant pour accepter les enfants des autres communes pourvues des structures d'accueil nécessaires, que pour autoriser les enfants tollevastais à s'inscrire dans d'autres communes.

TRANSPORT SCOLAIRE

Une réunion est organisée à la Communauté de Communes Douve et Divette le 11 janvier afin de discuter des nouveaux circuits qui entreront en vigueur à la rentrée 2012. Des arrêts devront être regroupés car ils ne devront pas être espacés de moins d'un kilomètre. Également, aucun arrêt ne devra se trouver à moins de deux kilomètres de l'école. Les élus conviés à cette réunion seront particulièrement vigilants à ce que les usagers ne soient pas lésés.

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT AU R.A.M. INTERCOMMUNAL

Le Conseil Municipal ayant décidé de transférer la compétence en matière de petite enfance, la nomination d'un référent au niveau du Relais Assistantes Maternelles est nécessaire :

L'assemblée, à l'unanimité, décide de nommer Stéphane BARBÉ en tant que référent titulaire et Élisabeth GONZATO en tant que référent suppléant.

CONTOURNEMENT SUD-OUEST DE L'AGGLOMÉRATION CHERBOURGEOISE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que, suite à une réunion qui s'est tenue à Saint-Lô, il a été décidé que le projet initial de 110 millions d'Euros était revu à la baisse, et était désormais de 60 millions d'Euros. L'échangeur de la « Pierre Butée » n'est plus d'actualité, mais un rond-point en amont du rond-point Malraux le remplacerait. La route ne serait plus une 2x2 voies dans son intégralité, mais par portions de dépassement. Également, les maisons qui, initialement, devaient être abattues, ne le seront pas.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Accueil du mercredi : Stéphane BARBÉ fait une présentation du premier bilan de la structure après trois mois d'ouverture. Il en ressort que la fréquentation augmente et que les parents accueillent favorablement cette initiative. Le budget 2012 devrait être équivalent.
- Téléthon : Cette année, le bénéfice a été de 337 €. Les organisateurs ne sont pas sûrs de reconduire une animation en 2012.

Fin de la séance : 23h10